

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 43 (1951)
Heft: 3

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE SYNDICALE SUISSE

ORGANE MENSUEL DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

Supplément trimestriel : «TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE»

43^{me} année

Mars 1951

N° 3

Adieu à Charles Schürch

Au début de ce mois, le 2 mars précisément, la nouvelle de la mort de Charles Schürch frappait ses amis. Rien ne faisait prévoir cette fin rapide des suites d'une grippe. Quelques jours auparavant, il venait encore au bureau que l'Union syndicale avait mis à sa disposition au moment de sa retraite, au printemps 1947. Il n'a pas eu le temps de souffrir. C'est une compensation que la mort devait à celui dont la vie fut un perpétuel combat contre l'infirmité successive à la terrible paralysie infantile.

D'innombrables marques de sympathie sont parvenues à sa famille et à l'Union syndicale suisse. Des camarades de lutte, naturellement, des syndiqués, des coopérateurs, des socialistes d'abord. Mais aussi de hautes personnalités politiques suisses, des magistrats s'associèrent à ces marques d'estime. Des employeurs joignirent leurs hommages à ceux-là. De toute l'Europe syndicale et sociale, l'élan d'affection émue déferla. Et si la cérémonie d'incinération, au crématoire de Berne, fut émouvante, l'hommage adressé à l'ouverture de la 114^e session par le président du Conseil d'administration du B. I. T., puis par MM. Waline, Finet et Ramadier — respectivement porte-parole des groupes employeur, travailleur et gouvernemental — le fut tout autant. Les *Droits du Travail* de mars reproduisent ces édifiants discours. Ces condoléances, très souvent originales — c'est-à-dire pensées — reconnaissent en Charles Schürch une personne éminente, de caractère élevé, ferme et amène à la fois, animé d'un noble idéal et d'une volonté ardente quand il s'agit de le répandre et surtout de le réaliser.

L'œuvre de Charles Schürch mérite ces éloges. Elle a déjà été évoquée dans la correspondance syndicale suisse à quelques reprises, spécialement dans les discours prononcés par ses successeurs lors de la cérémonie d'incinération. Nous la rappelons ci-dessous dans de sèches notes biographiques, combien éloquents pourtant, sur lesquelles nous aurons encore souvent l'occasion de revenir. Le défunt continue à vivre dans nos publications syndicales, particulièrement dans cette *Revue syndicale suisse* à laquelle il était si attaché. Pour cette fois, nous nous bornerons à clamer que depuis cinquante ans